

Décrète de canonization del Bienheureux Jean-Gabriel Perboyre*

JEAN-PAUL, EVEQUE, SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU POUR PERPETUELLE MEMOIRE

Jésus, le Fils de Dieu, a montré sa Charité en donnant sa vie pour nous. «Il n'est pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ses amis. » (Jean 15, 13; cf. I Jean 3, 10). Ainsi le Bienheureux Jean-Gabriel Perboyre a réalisé dans sa vie et dans sa mort une admirable ressemblance avec le Christ. Né en France en 1802, dans un village appelé Puech de Montgesty, d'une famille fervente qui a donné à l'Église trois missionnaires de saint Vincent, deux Filles de la Charité, une sœur Carmélite et deux époux chrétiens, il entra au petit séminaire uniquement d'abord pour accompagner son frère Louis. Mais le caractère de ce lieu ravit son âme. Il comprit qu'il était sûrement appelé au sacerdoce.

En 1818, il entra dans la Congrégation de la Mission, et le 23 septembre 1826, à Paris, il fut ordonné prêtre. Il remplit des fonctions éminentes dans une province de sa Congrégation. Doué d'une grande sensibilité, il fut très affecté par la mort de son frère Louis qui, missionnaire se rendant en Chine, perdit la vie au cours du voyage. Nommé à Paris sous-directeur des novices, il demanda à être envoyé en mission auprès des païens. Plusieurs doutaient de sa santé, mais il obtint la permission de partir, et le mois de mars 1835 il s'embarqua au port du Havre.

Après son débarquement à Macao, il passa un certain temps d'adaptation et, ayant pris l'apparence d'un Chinois, il partit pour la province du Hunan, à laquelle il était destiné. Immédiatement il commença son ministère apostolique en visitant les Chrétiens dispersés dans de petits villages. Il se distingua par un très grand zèle des âmes, et surtout par son amour des pauvres. Il menait une vie de pauvre avec les pauvres qu'il favorisait particulièrement. Il se fit «le prochain des pauvres». Il a écrit ceci: «Comme j'interrogeais un catéchiste médecin, qui m'accompagnait, sur les causes des maladies de tant d'hommes, il me répondait toujours: la cause est la même, c'est la faim et la misère. Je continuais alors mon chemin en silence, tourmenté d'une angoisse de conscience, vu que je vivais et ne pouvais mourir avec eux». Avant d'être élevé sur la croix du bourreau, il monta sur la croix des pauvres. Il fut attaché à la croix par la charité avant de l'être par la persécution. Comme il était disciple de saint Vincent qu'il aimait filialement, dans sa vie le Christ souffrant tint la place principale; il fut « Homme de la Croix ». Du fait que, peut-être, sa congrégation ne retranchait rien de sa peine, il comprit tout à fait ce qu'elle voulait qu'il souffre pour elle. Il faut signaler surtout

* Traduction de le teste originale (en latin): AAS 89 (1997) 81-83.

l'intention du martyr. Jean-Gabriel paraît bien avoir désiré le martyr. Dans une lettre envoyée à ses parents, il dit ceci: «Nous avons des fatigues et quelques peines à supporter, mais il y en a partout, et puis il faut bien gagner le ciel à la sueur de son front. Si nous avons à souffrir le martyr, ce serait une grande grâce que le Bon Dieu nous accorderait; c'est une chose à désirer et non à craindre».

En 1839, il fut assailli à l'improviste par des soldats. Le bon pasteur s'appliquait à veiller de près sur son troupeau, en se cachant dans les environs. Il fut capturé, et une longue série de jugements commença, souvent avec des tortures. On tenta de lui faire abandonner la foi, on se moqua de sa religion, on l'excita à fouler aux pieds un crucifix. Enfin il fut condamné à mort. Jean-Gabriel subit le martyr à Wuhan, étranglé sur un gibet en forme de croix, le 11 septembre 1840. Ses reliques furent transportées en France dans la Maison-Mère de la Congrégation de la Mission, à Paris, en 1860. Puisqu'il était considéré comme vrai martyr de la foi, sa cause de canonisation fut introduite avec soin et, les formalités établies par le Droit ayant été accomplies, il fut inscrit au nombre des Bienheureux par Léon XIII le 10 novembre 1889. Le 6 avril 1995 parut le décret d'une guérison par l'intervention divine sur l'intercession du Bienheureux. Après le Consistoire réuni le 29 janvier 1996, Nous avons décidé que le rite de la canonisation serait célébré le 2 juin suivant.

Aujourd'hui donc, en la Basilique Saint Pierre, au cours de la sainte Messe, Nous avons prononcé cette formule de canonisation :

En l'honneur de la Sainte et Indivise Trinité, pour l'exaltation de la foi catholique et la croissance de la vie chrétienne, par l'autorité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, des bienheureux apôtres Pierre et Paul et la Nôtre, après mûre délibération, l'invocation très fréquente de l'assistance divine et la consultation d'un grand nombre de Nos Frères, Nous décrétons et définissons que les Bienheureux Jean-Gabriel Perboyre, Egidio Maria de Saint Joseph Pontillo et Jean Grande Roman sont Saints et Nous les inscrivons au catalogue des Saints, établissant qu'ils doivent être honorés d'une pieuse dévotion parmi les Saints dans l'Église universelle. Au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit.

Ce que nous avons décrété Nous voulons qu'il ait force de loi maintenant et à l'avenir, en dépit de toutes causes contraires quelles qu'elles soient.

Fait à Rome en la Basilique Saint Pierre le deux juin de l'an du Seigneur mille neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-huitième de Notre Pontificat.

Moi, Jean-Paul II
Évêque de l'Église Catholique

Eugène Sevi
Protonotaire Apostolique

Loco + Plumbi
In Secret. Status tab., n. 395.478

(Traduction : RAYMOND FACELINA, C.M., R.I.P.)